

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CHIGNY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du

14 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Chigny dûment convoqué le huit décembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Salle du Bellay en séance ordinaire, sous la présidence de M. Régis SALIC, Maire.

Etaient présents : M. Régis SALIC, Maire, Mmes Brigitte BESQUENT, Agnès DEMIK, Mélanie LUSSEULT et M. Gilles MARY, Adjoint au Maire,
Mmes Corinne DELPORTE, Murielle GENTY, Sylvie KOLANEK, Patricia LEMOINE, Estelle MARTINS, MM. Jean-Michel ARNAUD, Serge DARCISSAC, Guy DELFORTRIE, rodolphe GUILLON, Eric IMBERT, Didier LEMOINE, Didier MORISSONNAUD, Philippe PARENT, conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Florence RIGOLET

Membres en exercice : 19

Délibérations 2023-12-0071 à 2023-12-072

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2023-12-071**1°) Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance, rappelle les délibérations prises lors du conseil municipal du 23 novembre 2023 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des membres présents,

Considérant qu'aucune modification n'est apportée au procès-verbal du conseil municipal du 23 novembre 2023.

Le Conseil Municipal décide d'arrêter, à l'unanimité, le procès-verbal modifié de la séance du 23 novembre 2023.

Désignation du secrétaire de séance

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Serge DARCISSAC, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° 2023-12-072**2°) Tours Métropole Val de Loire - Groupement de commandes pour les prestations d'inventaire et de diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré**

Les communes de Ballan-Miré, Chambray-Lès-Tours, La Riche, Notre Dame D'Oé, Parçay-Meslay, Saint-Avertin, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, l'Université, le Syndicat des Mobilités de Touraine ainsi que Tours Métropole Val de Loire ont souhaité organiser un groupement de commandes pour leurs besoins communs en prestations d'inventaire et de diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré.

À cet effet, il appartient aux dites communes, au Syndicat, à l'Université et à Tours Métropole Val de Loire d'établir une convention constitutive définissant les conditions de fonctionnement de ce groupement de commandes pour leurs besoins communs en prestations d'inventaire et de diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré.

Il est proposé que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes.

En application des articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique, le coordonnateur sera chargé d'attribuer, de signer et de notifier le marché pour chaque membre du groupement. La consultation faisant l'objet d'une procédure formalisée, la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur conformément à l'article L1414-3-II du CGCT.

Le coordonnateur sera également chargé d'une partie des tâches liées à l'exécution des marchés.

Didier LEMOINE demande si un diagnostic phytosanitaire a été réalisé. Patricia Lemoine souhaite savoir si les zones concernées ont été identifiées. Monsieur le Maire indique que l'ensemble des opérations sera réalisé une fois le marché conclu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1414-3-II,

Vu les articles L. 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique,

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes entre Les communes de Ballan-Miré, Chambray-Lès-Tours, La Riche, Notre Dame D'Oé, Parçay-Meslay, Saint-Avertin, Saint-Etienne-de-Chigny, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, l'Université, le Syndicat des Mobilités de Touraine ainsi que Tours Métropole Val de Loire concernant les prestations d'inventaire et de diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré.
- ADOPTE la convention qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe.
- PRECISE que la commission d'appel d'offres sera celle de Tours Métropole Val de Loire.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

3°) Présentation du Banc de l'Amitié par le Conseil des Jeunes, projet lauréat du 2ème rassemblement des Conseils des Jeunes au Congrès des Maires d'Indre-et-Loire

Léana, Marily, Martin et Sulyvan, membres du Conseil des Jeunes, présentent au conseil municipal, le banc de l'amitié, projet classé 2^{ème} au concours « initiatives » du Congrès des Maires d'Indre-et-Loire :

Nous avons été élus en 2022 et l'idée du bac de l'amitié a été proposée. Un jour, quand Brigitte avait remarqué qu'Isobel était seule, elle lui a déclaré que c'était le moment de mettre en place le projet du banc de l'amitié. Après une rencontre du conseil, dans la garderie, plusieurs idées ont été proposées pour décorer le banc et le proposer à la mairie. Après plusieurs réunions, nous avons choisi le type de banc et les couleurs. Pendant plusieurs samedis, plusieurs membres du conseil sont venus peindre les lames du banc de diverses couleurs. Rodolphe nous a fabriqué des pochoirs et nous avons choisi leurs emplacements. Rodolphe et Brigitte se sont chargés de les bomber. Après, nous avons écrit un petit texte expliquant à quoi il servait. Puis après tout cela, nous l'avons inauguré le 31 mars à l'école primaire. Nous avons été invités au Congrès des Maires pour la seconde édition et nous avons gagné le deuxième prix qui était le prix de l'innovation jeunesse. Nous sommes montés sur scène, nous avons reçu le prix et nous avons répondu aux questions de la journaliste.

Les jeunes conseillers ont reçu le prix de l'innovation pour ce projet destiné à lutter contre l'isolement et le harcèlement scolaire.

4°) Informations et points divers***Aménagement- voirie-environnement***

- Le préau du cimetière est terminé.
- Les travaux d'éclairage public aux Bodinières sont en cours de finition.
- Une procédure est mise en place avec le SIEIL et ENEDIS pour résoudre la panne d'éclairage public route de la Chappe.
- Les arbres fruitiers, projet du budget participatif, ont été plantés à l'Île Buda, le chemin des Tétards, et à l'église du Vieux Bourg. Le balisage du circuit de randonnée de la Queue de Merluche est en cours de réalisation. Les deux projets seront inaugurés en mars.
- Patricia Lemoine constate des fuites régulières dans le gymnase et s'interroge sur la programmation de travaux en 2024 pour préserver le bâtiment. Gilles Mary indique qu'une expertise est en cours.

Action sociale

- Corinne Delporte indique que la distribution alimentaire organisée par la Croix Rouge au Vieux Bourg s'arrêtera en fin d'année. Une alternative sera mise en place à partir de février 2024 : le petit panier, une épicerie sur roue, qui passera tous les 15 jours. Le camion s'installera sur le parking de la salle Croizat qui dispose des équipements pour assurer l'accueil des usagers. Cette solution, provisoire, devra être remplacée par un système plus pérenne d'ici 2025.
- Les Restos du cœur sont présents à Luynes.

Jeunesse

- Les animations du Relais Petite Enfance se dérouleront désormais à la salle Ronsard qui dispose de l'espace nécessaire pour accueillir une fois par mois les assistantes maternelles.
- Brigitte Besquent remercie le Conseil des Jeunes pour leur implication durant leur mandat et les projets menés.

La séance est levée à 18h45.

RECAPITULATIF DE SEANCE

Délibération n° 2023-12-071

Procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023

Délibération n° 2023-12-072

Tours Métropole Val de Loire - Groupement de commandes pour les prestations d'inventaire et de diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré

Procès-verbal approuvé le 18 janvier 2024

Publié le 25 janvier 2024

*Le Maire,
Régis SALIC*

*Le secrétaire de séance
Serge DARCISSAC*